

# PÉRIMÉ

## **Guide de candidature au programme d'aide financière de l'ICANN**

Guide pour déposer des candidatures  
au cycle 2024 du programme d'aide financière

8 janvier 2024

Version 1.0



---

<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS</b>			
<b>Version</b>	<b>Date de publication</b>	<b>Modification</b>	<b>Page</b>
1.0	8 janvier 2024	• Version initiale (publication du guide 2024)	

PÉRIODIQUE

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2. Aperçu du programme d'aide financière de l'ICANN</b>	<b>4</b>
i. Historique du programme	4
ii. Énoncé du problème	5
iii. Déclaration des objectifs du programme	5
iv. Domaines de financement	6
v. Effets et résultats escomptés	7
<b>3. Éléments clés du premier cycle</b>	<b>7</b>
i. Calendrier du cycle d'aides	8
ii. <b>Points de contact</b> et documents complémentaires du <b>programme d'aide financière</b>	8
<b>4. Admissibilité et recevabilité</b>	<b>8</b>
i. Recevabilité des candidatures	8
ii. Admissibilité des candidats	9
iii. <b>Détermination d'équivalence</b>	11
iv. Autres arrangements possibles pour les candidats	12
v. <b>Activités admissibles</b>	12
vi. Activités non admissibles	13
<b>5. Examen du comité indépendant d'évaluation des dossiers</b>	<b>13</b>
i. Processus d'examen du comité d'évaluation	13
ii. Grille de notation du comité d'évaluation	14
iii. Processus de prise de décisions de financement et liste définitive des aides octroyées	16
<b>6. Informations concernant la soumission de propositions</b>	<b>17</b>
i. <b>Questions</b> concernant la candidature	18
ii. <b>Mesures de performance et indicateurs clés de performance</b>	18
iii. Préparation du plan de travail	18
iv. <b>Préparation du budget</b>	19
v. Conditions générales relatives aux candidatures	20
<b>7. Communication avec les candidats après le dépôt du dossier de candidature</b>	<b>20</b>
<b>8. Attribution des aides</b>	<b>21</b>
<b>9. Élaboration de rapports, suivi et évaluation</b>	<b>22</b>
<b>10. Protection des données personnelles</b>	<b>22</b>
<b>11. Pièces jointes requises pour la candidature</b>	<b>23</b>
<b>1.1 Glossaire</b>	<b>23</b>
<b>1.2 Annexe</b>	<b>25</b>
DRAFT ICANN Grant Program <b>Terms and Conditions</b>	25
DRAFT ICANN Grant Program Grant Agreement Template	30

---

# 1. Introduction

La Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) a franchi une étape importante avec le lancement de son programme d'aide financière, qui est le fruit d'un vaste processus multipartite et transparent. Ce nouveau programme représente une excellente opportunité pour des organisations éligibles du monde entier de demander le financement de projets qui soient en ligne avec la mission de l'ICANN et les objectifs du programme. Le programme est conçu pour contribuer au développement de l'écosystème de l'Internet et avoir des effets positifs sur les citoyens du monde entier grâce à des investissements dans des solutions créatives et novatrices conformes à la vision de l'ICANN qui est celle d'un Internet unique, ouvert et interopérable à l'échelle planétaire.

## À propos de l'ICANN et de sa mission

La mission de l'ICANN est de garantir un Internet mondial sûr, stable et unifié. Pour contacter une personne sur Internet, vous devez saisir une adresse sur votre ordinateur ou autre dispositif : un nom ou un numéro. Cette adresse doit être unique pour permettre aux ordinateurs de s'identifier entre eux. L'ICANN coordonne ces identificateurs uniques à l'échelle mondiale. La société ICANN a été fondée en 1998 en tant qu'organisation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle rassemble au sein de sa communauté des participants du monde entier.

## Objectif du guide de candidature

Le guide de candidature au programme d'aide financière fournit aux éventuels candidats des ressources et des informations sur comment postuler au programme.

# 2. Aperçu du programme d'aide financière de l'ICANN

## i. Historique du programme

Le programme est financé par les recettes provenant des enchères de dernier recours utilisées comme mécanisme de règlement de litiges pour des problèmes de concurrence entre des candidatures identiques ou similaires dans le programme des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) de 2012. Au 30 juin 2023, les recettes nettes provenant des enchères s'élevaient à 217 millions de dollars américains<sup>1</sup> ; elles sont séparées du budget opérationnel général de l'ICANN.

Le groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD (CCWG-AP), formé en janvier 2017, a été chargé de proposer un mécanisme d'allocation des recettes provenant des enchères de dernier recours prévues dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. En septembre 2020, le CCWG-AP a soumis son rapport final au Conseil d'administration de l'ICANN, après examen par les organisations membres du CCWG-AP. Le rapport final comprenait 12 recommandations à l'attention du Conseil d'administration, ainsi que des directives de mise en œuvre et des documents associés. Le travail du CCWG-AP a porté

---

<sup>1</sup> Ce montant pourrait changer. Une partie des recettes provenant des enchères fait l'objet d'un contentieux et pourrait ne pas être utilisée pour l'attribution d'aides.

---

sur l'identification de processus pour distribuer les recettes provenant des enchères et non pas sur l'approbation d'usages ou de projets spécifiques pour l'allocation d'aides. En juin 2022, le Conseil d'administration de l'ICANN a adopté les recommandations.

## **ii. Énoncé du problème**

L'importance de l'Internet pour les systèmes économiques, sociaux et politiques à travers le monde s'accroît avec l'expansion de sa base d'utilisateurs, de ses contenus et de ses applications. L'accès à Internet continue de connaître une accélération au niveau global. Cette croissance s'accompagne de pressions accrues sur la fiabilité, la stabilité et la sécurité du système des noms de domaine (DNS) et de l'Internet.

La croissance future de l'Internet sera marquée par l'évolution rapide des technologies émergentes, des modèles commerciaux et des menaces à la sécurité, avec le lot de défis quotidiens que cela comporte. Face à l'augmentation du nombre de dispositifs connectés à Internet, il est essentiel que les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet continuent de servir une base d'utilisateurs plus large et plus diversifiée à l'échelle mondiale. Par exemple, malgré un taux de pénétration d'Internet qui avoisine 66 % de la population mondiale, il existe des barrières linguistiques qui limitent encore son utilisation par des communautés du monde entier.

La croissance de l'Internet s'accompagne d'un besoin accru en réseaux et en systèmes résilients et durables capables de répondre aux demandes en constante évolution de ses utilisateurs. L'expansion de l'accès et de l'utilisation, l'amélioration des performances et de l'interopérabilité, la promotion de la participation et le renforcement des capacités de ses parties prenantes permettra à l'Internet de continuer à jouer un rôle crucial dans le développement de notre monde pour les prochaines générations.

## **iii. Déclaration des objectifs du programme**

L'ICANN défend un Internet unique, ouvert et interopérable à l'échelle mondiale, qui permet à des milliards d'utilisateurs du monde entier d'entrer en contact les uns avec les autres, d'exercer des activités, de partager des idées et d'accéder à des informations, à des services et à l'éducation. La libre circulation de l'information est essentielle au développement et au dynamisme de toute société.

L'ICANN est l'organisation indépendante, fiable et multipartite chargée de la coordination des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet. Sa mission consiste à garantir le fonctionnement stable et sécurisé de ces systèmes. Le programme est conçu comme un mécanisme de financement de projets visant à encourager, à faciliter et à soutenir la mission de l'ICANN et sa vision d'un Internet unique, ouvert et interopérable à l'échelle mondiale.

Le programme financera différents types d'initiatives ayant vocation à soutenir la mission de l'ICANN :

- en favorisant le développement, la diffusion et l'évolution des services et des systèmes qui sont à la base des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet ;
- en assurant le renforcement des capacités ;
- en promouvant le développement, l'innovation et l'adoption de normes ouvertes au bénéfice de la communauté Internet ;

- 
- en contribuant à la diversité, à la participation et à l'inclusion de parties prenantes issues de différentes communautés et régions géographiques.

#### iv. Domaines de financement

Pour le premier cycle, les projets proposés doivent concerner au moins une des thématiques et des domaines de travail cités ci-dessous.

##### Thématique 1 : les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet

Le financement de projets liés à cette thématique concerne des initiatives relevant d'au moins un des domaines de travail suivants :

- Soutien à l'**élaboration de normes** en lien avec les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.
- Soutien à l'**accessibilité à long terme et à la durabilité** du DNS.
- Renforcement de la **sécurité et de la stabilité** des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.
- Renforcement de l'**acceptation universelle**, de manière à garantir l'existence de systèmes réellement multilingues et inclusifs d'un point de vue numérique.
- Promotion de projets innovants qui permettent d'**élargir l'utilisation** des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.
- Amélioration des **performances** des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.

##### Thématique 2 : un Internet unifié

Le financement de projets liés à cette thématique concerne des initiatives relevant d'au moins un des domaines de travail suivants :

- Avancement des travaux portant sur le **libre accès à Internet**.
- Renforcement de l'**interopérabilité** de l'Internet afin de faire face à des situations imprévues, notamment celles qui pourraient entraîner l'exclusion de certaines communautés du DNS mondial.
- Renforcement de la **résilience et de la durabilité** de l'Internet à l'échelle locale, nationale ou mondiale.

##### Thématiques transversales : autres aspects à prendre en considération pour la conception du projet

De plus, les deux thématiques transversales décrites ci-dessous doivent être prises en compte par les candidats dans la conception de leurs projets et seront prises en considération lors de l'évaluation des dossiers par le comité indépendant d'évaluation des candidatures.

- La diversité, la participation et l'inclusion des populations faiblement desservies.
- La pérennité des effets et des résultats grâce au développement des capacités.

Aux fins du programme, on entend par « populations faiblement desservies » les populations confrontées à des obstacles pour accéder aux mécanismes, aux services ou aux outils rendus possibles par les identificateurs uniques de l'Internet. Il peut s'agir de personnes issues d'une communauté, d'un pays, d'une région géographique, d'une minorité ou de tout autre groupe partageant une caractéristique spécifique.

---

## v. Effets et résultats escomptés

L'ICANN espère que le financement de projets alignés sur les thématiques et les domaines susmentionnés permettra de renforcer la fiabilité, la stabilité, l'interopérabilité et la sécurité de l'Internet et de ses systèmes d'identificateurs uniques. Ces résultats visés conduiront à une base d'utilisateurs plus large et plus diversifiée, mieux à même de développer et d'améliorer l'Internet à travers le monde.

## 3. Éléments clés du premier cycle

Les éléments clés ci-dessous décrivent des aspects fondamentaux du premier cycle d'aides. Les cycles ultérieurs seront mis en œuvre après examen du cycle précédent, ce qui pourrait entraîner une modification des éléments clés du programme ainsi qu'une mise à jour des lignes directrices destinées aux candidats.

### Fonds disponibles pour le premier cycle

Le montant total des aides disponibles pour ce premier cycle s'élève à 10 millions de dollars américains.

### Montants maximum et minimum des demandes d'aide

Les demandes d'aide pourront aller de 50 000 à 500 000 dollars américains.

### Durée maximale des projets

La durée maximale des projets sera de 24 mois.

### Date de démarrage des projets

Les projets doivent démarrer dans les 60 jours suivant la signature de la convention d'aide.

### Fenêtre de candidatures

La fenêtre de candidatures sera ouverte via le portail du programme d'aides du **25 mars 2024 à 15 h 00 UTC** au **24 mai 2024 à 20 h 00 UTC**.

### Nombre d'aides accordées par candidat

Les candidats sont invités à soumettre autant de demandes qu'ils le souhaitent ainsi qu'à collaborer avec d'autres candidats pour des demandes supplémentaires. Toutefois, les candidats ont droit au financement d'un seul projet et ne peuvent pas bénéficier de plusieurs aides au cours d'un même cycle, que ce soit en tant que candidat principal ou en tant que partenaire d'un autre projet. Les candidats devront préciser leurs préférences de financement dans leurs candidatures.

## i. Calendrier du cycle d'aides

<b>Calendrier du cycle d'aides</b>	
Ouverture du dépôt des candidatures sur la plateforme de dépôt de candidature	<b>25 mars 2024 15 h 00 UTC</b>
Clôture du dépôt des candidatures sur la plateforme de dépôt de candidature	<b>24 mai 2024 20 h 00 UTC</b>
Contrôles d'admissibilité et d'éligibilité	<b>juin – juillet 2024</b>
Examen du comité indépendant d'évaluation des dossiers de candidature	<b>août – octobre 2024</b>
Décision attendue du Conseil d'administration de l'ICANN sur la liste finale des candidatures retenues	<b>décembre 2024</b>
Négociations et conclusion des conventions d'octroi d'aide	<b>janvier 2025</b>

## ii. Points de contact et documents complémentaires du programme d'aide financière

D'autres documents, et notamment une foire aux questions (FAQ), sont disponibles sur la page web du [programme d'aide financière de l'ICANN](#).

Pour des commentaires, des questions ou des retours sur le programme, veuillez contacter [grantprogram@icann.org](mailto:grantprogram@icann.org) ou le [bureau d'assistance de l'ICANN](#).

Pour toute assistance technique liée à l'utilisation la plateforme de dépôt de candidature, veuillez contacter le [bureau d'assistance de Submittable](#).

## 4. Admissibilité et recevabilité

L'ICANN est une organisation d'utilité publique à but non lucratif. Elle est régie par la loi californienne sur les organisations d'utilité publique à but non lucratif exerçant leurs activités à des fins caritatives et dans l'intérêt général. De ce fait, elle doit respecter les dispositions réglementant l'octroi d'aides.

Toutes les demandes sont soumises à un examen administratif destiné à vérifier leur conformité aux critères de recevabilité et d'admissibilité.

### i. Recevabilité des candidatures



---

Les candidats doivent examiner soigneusement tous les critères afin de vérifier que leurs dossiers sont complets, qu'ils sont assortis de toutes les pièces jointes demandées et qu'ils sont soumis dans les délais requis.

**Les dossiers doivent :**

- être soumis via la plateforme de dépôt de candidature en ligne ;
- être soumis au plus tard le **24 mai 2024 à 20 h 00 UTC** ;
- être soumis en anglais (EN) ;
- inclure toutes les pièces jointes requises, conformément aux instructions de la liste de contrôle qui figure dans la [section 11](#) ;
- concerner une demande d'aide financière comprise entre 50 000 et 500 000 dollars américains ;
- proposer un projet d'une durée maximale de 24 mois.

## **ii. Admissibilité des candidats**

**Tous les candidats admissibles doivent :**

- **être des organisations caritatives.**
  - Les candidats basés aux États-Unis doivent présenter une attestation délivrée par le service des impôts américain précisant qu'ils relèvent de la section 501 (c) 3) du code fédéral des impôts américain (IRS - Internal Revenue Service).
  - Les candidats basés en dehors des États-Unis doivent effectuer un travail de nature caritative et être en mesure de fournir, à la demande de l'ICANN, les documents administratifs et financiers nécessaires pour confirmer leur équivalence avec une organisation américaine relevant de la section 501(c)(3) du code fédéral des impôts américain (IRS - Internal Revenue Service).
  - De plus amples informations sur la détermination de l'équivalence sont disponibles à la [section 4\(iii\)](#).
- **contribuer à la conformité de l'ICANN avec les lois, les règles et les réglementations américaines en vigueur.**
  - L'ICANN doit se conformer au programme de sanctions économiques et commerciales géré par l'*Office of Foreign Assets Control* (« OFAC » pour ses sigles en anglais) du département du Trésor des États-Unis. Ces sanctions ont été appliquées à certains pays, individus et entités figurant sur la liste de l'OFAC dite « Liste de ressortissants spécialement désignés et de personnes bloquées » (liste SDN, pour ses sigles en anglais).
  - L'ICANN n'a pas le droit de fournir un certain nombre de biens et de services aux résidents de pays ou d'entités gouvernementales faisant l'objet de sanctions ou figurant sur la liste SDN sans autorisation ou dérogation officielle du gouvernement américain.
  - En règle générale, l'ICANN ne cherchera pas à obtenir une autorisation pour fournir des biens ou des services à tout individu ou entité figurant sur la liste SDN. Par le passé, lorsqu'il a été demandé à l'ICANN de fournir des services à

---

des individus ou à des entités ne figurant pas sur la liste SDN mais résidant dans des pays faisant l'objet de sanctions, l'ICANN a demandé et obtenu les autorisations requises. Toutefois, l'ICANN n'est pas tenue de demander de telles autorisations et, dans tous les cas, l'OFAC pourrait décider de ne pas délivrer l'autorisation demandée, ou celle-ci pourrait ne pas être obtenue en temps utile pour être prise en considération dans le cadre du cycle actuel d'octroi d'aides.

- **ne présenter aucun conflit d'intérêts.**
  - Les candidats (ainsi que toute autre organisation figurant dans la proposition) ne doivent présenter aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent avec l'ICANN, son entité affiliée Identificateurs techniques publics ou tout fournisseur participant à l'évaluation des candidatures au programme d'aide financière.
  - Aucun individu ayant été membre (y compris membre à titre temporaire) du groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD (CCWG-AP) ne peut postuler ou faire partie des propositions d'activités à financer en tant que directeur, conseiller ou autre. Les aides ne peuvent pas être octroyées à des entreprises et à des organisations détenues en tout ou en partie par des membres du CCWG-AP ou des membres de leur famille. Le financement provenant de l'aide ne peut pas être utilisé à des fins de rémunération des membres du CCWG-AP ou des membres de leur famille.
  - Aucune personne exerçant ou ayant exercé au cours de l'année écoulée des fonctions de cadre, d'employé, de prestataire, de consultant, de membre ou d'agent de liaison du Conseil d'administration de l'ICANN ou de son entité affiliée, ni aucun membre de leur famille, ne peut postuler ou faire partie des propositions d'activités à financer en tant que directeur, conseiller ou autre.
  
- **respecter les normes de diligence raisonnable.**
  - Les candidats doivent fournir des informations sur le statut juridique de leur organisation, ainsi que sur l'identité de ses directeurs et de ses cadres.
  - Les candidats doivent être des entreprises en règle au regard des lois et des règlements en vigueur.
  - Une vérification d'antécédents à la fois au niveau de l'organisation et au niveau individuel sera effectuée afin d'en confirmer l'admissibilité et d'évaluer les risques.
  - L'ICANN peut accepter des informations provenant de toute source si elles sont pertinentes par rapport aux critères décrits dans la présente section.
  - L'ICANN se réserve le droit de rejeter un dossier, même si le candidat est par ailleurs qualifié, à la lumière des informations recueillies au cours de la procédure de diligence raisonnable.
  - Ces informations peuvent comprendre, sans s'y limiter, des condamnations pénales prononcées à l'encontre d'un candidat ou de tout individu figurant dans la candidature, découvertes lors du processus de diligence raisonnable et portant sur des activités financières ou de gouvernance d'entreprise, des fraudes, le non-respect d'obligations fiduciaires, des fraudes fiscales intentionnelles, un

---

contournement délibéré des obligations fiscales, des infractions informatiques ou téléphoniques, ou des violations de la réglementation relative à la protection des enfants. Ces informations peuvent également être utilisées pour identifier d'autres risques potentiellement liés à l'intégrité, à l'identité, aux finances, à la cybersécurité, à la gouvernance et aux activités de l'organisation.

- **avoir un compte en banque au nom de l'organisation candidate.**
  - Le compte doit être légalement enregistré au nom de la raison sociale de l'organisation candidate.
  - Le compte doit accepter des virements d'un établissement financier américain.

Pendant l'étape d'examen d'admissibilité, les candidats peuvent être contactés directement par le personnel de l'ICANN ou par des fournisseurs tiers autorisés pour des demandes d'informations supplémentaires ou de clarifications par rapport aux informations déjà présentées.

### iii. Détermination d'équivalence

Aux États-Unis, le statut « caritatif » est un concept juridique fédéral. Pour bénéficier du statut « caritatif », une organisation doit avoir été créée et fonctionner exclusivement à des fins caritatives.

Bien que la définition du statut « caritatif » puisse varier d'un pays à l'autre, l'ICANN, en tant qu'organisation basée et immatriculée aux États-Unis, doit prendre en considération les conditions en matière d'exonération fiscale prévues dans la section 501(c)(3) du code fédéral des impôts américain (IRS - Internal Revenue Service) pour évaluer le statut « caritatif » des organisations candidates. Une détermination d'équivalence (ED) consiste à déterminer en toute bonne foi qu'une organisation qui n'est pas basée aux États-Unis a un statut équivalent à celui prévu dans la section 501(c)(3) de l'IRS.

Pour effectuer cette détermination, dans le formulaire de candidature en ligne, tous les candidats seront invités à répondre à des questions préliminaires sur la mission, l'objectif et les activités de leur organisation, et ce afin de mettre clairement en évidence la structure et les activités caritatives de l'organisation.

À l'issue d'un premier examen administratif du dossier de candidature, le personnel de l'ICANN ou les représentants d'un fournisseur tiers autorisé pourront demander directement aux candidats basés en dehors des États-Unis des informations supplémentaires afin d'établir la détermination d'équivalence.

Pendant le processus ED, les documents constitutifs, financiers et auto-déclaratifs de l'organisation candidate doivent prouver ce qui suit :

- L'organisation est constituée exclusivement à des fins caritatives.
- Les activités menées sont par nature caritatives.
- Tous les actifs sont en permanence consacrés à des fins caritatives.
- Aucun particulier ou actionnaire ne peut retirer un avantage des activités ou des bénéfices nets.

- 
- Les activités n'ont pas vocation à exercer une influence sur la législation, et aucune campagne politique n'est autorisée.

**Veillez noter que** l'ICANN accepte des ED complétées par ou au nom d'un autre bailleur de fonds basé aux États-Unis. Si un candidat souhaite faire appel à un prestataire agréé par l'ICANN pour obtenir l'ED, l'ICANN prendra en charge les coûts de cette démarche. Cependant, les frais associés à la traduction des documents nécessaires pour l'ED sont à la charge du candidat, étant donné que les documents constitutifs de l'organisation doivent être fournis au prestataire en anglais. Il n'est pas nécessaire que les traductions soient assermentées ou officiellement certifiées. Il convient de noter qu'une ED effectuée par un prestataire au nom de l'ICANN peut aboutir à la conclusion que le statut d'une organisation candidate n'est pas équivalent à celui d'une organisation américaine relevant de la section 501(c)(3) du code fédéral des impôts américain, et qu'elle n'est donc pas admissible aux aides du premier cycle du programme.

Des ressources détaillées sur le processus ED sont disponibles dans plusieurs langues dans le [Centre de ressources de NGOsource](#). Veuillez noter que les supports présentés le sont uniquement à des fins d'information et ne constituent pas des conseils juridiques. L'ICANN ne peut pas fournir de conseils juridiques ou de directives sur le statut « caritatif » d'une organisation. De plus amples informations sur d'éventuels documents demandés lors d'un processus ED sont disponibles à la page 11 du [Guide de détermination d'équivalence de NGOsource](#).

#### **iv. Autres arrangements possibles pour les candidats**

Les organisations peuvent postuler individuellement ou travailler en partenariat avec d'autres organisations pour la préparation d'une candidature et la mise en œuvre ultérieure d'un projet, si celui-ci est sélectionné. Ces arrangements peuvent comprendre des parrainages fiscaux, des accords de collaboration ou des consortiums, des modèles de co-financement ou d'autres types de partenariat. Pour des définitions sur ces différents types d'arrangements, veuillez consulter le [glossaire](#).

L'ICANN accepte des candidatures qui concernent plus d'une organisation. Cependant, toutes les organisations concernées par la candidature doivent être identifiées dans le dossier.

L'ICANN pourra conclure une convention d'aide uniquement avec l'organisation principale, qui doit respecter tous les critères d'admissibilité.

Un contact primaire doit être renseigné dans le dossier de candidature en cas d'arrangement impliquant plus d'une organisation. L'organisation principale sera responsable de communiquer avec l'ICANN ou ses prestataires autorisés au sujet du programme, de signer la convention d'aide et de veiller au respect des obligations déclaratives.

#### **v. Activités admissibles**

**Toutes les activités proposées doivent :**

- **être conformes à la mission de l'ICANN.**
  - Les statuts constitutifs de l'ICANN indiquent ce qui suit : « La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (« ICANN »)

---

consiste à garantir le fonctionnement stable et sûr des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet de la manière décrite dans le présent [article 1.1\(a\)](#) ».

- **ne pas faire double emploi avec des activités existantes financées ou ayant été financées par l'ICANN.**
  - Dans le dossier de candidature, les candidats seront invités à signaler tout recoupement avec des activités passées ou actuelles de l'ICANN, y compris des activités financées par le biais du budget opérationnel de l'ICANN, d'un contrat ou de tout autre accord.
  - Les candidats doivent examiner le [plan stratégique](#) et le [plan opérationnel](#) de l'ICANN afin de s'assurer que les activités qu'ils proposent complètent les activités de l'ICANN en cours et ne font pas double emploi avec celles-ci.
  - Les activités ayant déjà été incluses dans le budget de l'ICANN ou les activités proposées mais non acceptées ou entièrement supprimées au cours du processus de préparation du budget de l'ICANN pour quelque raison que ce soit, ne sont pas admissibles à un financement dans le cadre du programme.

#### **vi. Activités non admissibles**

Les activités suivantes ne peuvent pas faire l'objet de demandes d'aide en raison du statut juridique américain de l'ICANN en tant qu'organisation à but non lucratif d'utilité publique.

**Les activités non admissibles sont :**

- Toute activité politique ou de lobbying, en particulier des activités visant à influencer la législation et/ou le résultat d'une élection publique, ou à mener, directement ou indirectement, une campagne d'inscription sur des listes électorales.
- Toute activité susceptible d'apporter un avantage financier privé à des particuliers, en dehors d'éléments tels que le versement de salaires raisonnables.
- Toute activité illicite en vertu de la législation du pays où le candidat est basé et/ou où le projet est développé.

## **5. Examen du comité indépendant d'évaluation des dossiers**

### **i. Processus d'examen du comité d'évaluation**

Un prestataire tiers s'occupera de la gestion du comité indépendant d'évaluation des dossiers (le « comité »), et notamment du recrutement et de la sélection des membres du comité, ainsi que de la gestion de leurs évaluations des dossiers. Le recours à un prestataire tiers a pour objectif de maximiser l'indépendance vis-à-vis du Conseil d'administration, de l'organisation et de la communauté de l'ICANN.

Le comité doit être composé d'un ensemble divers d'experts dans les thématiques et les domaines de travail du programme.

Caractéristiques et flux de travail du comité :

- Des sous-comités seront formés par thématique ou domaine de travail.
- Chaque proposition sera attribuée à trois membres du comité, dont un sera désigné rapporteur principal.
- Chaque membre du comité se verra attribuer un certain nombre de dossiers.
- Les membres du comité effectueront des évaluations préliminaires et attribueront une note aux différents dossiers avant les réunions des sous-comités.
- Les sous-comités se réuniront pour discuter et déterminer le classement de l'ensemble des dossiers qui leur ont été confiés.
- Les membres du comité détermineront le classement général de l'ensemble des candidatures.

## ii. Grille de notation du comité d'évaluation

La grille de notation suivante sera utilisée par les membres du comité pour évaluer les candidatures. Les candidats contactés directement par le personnel de l'ICANN auront la possibilité d'apporter des précisions et de répondre à d'éventuelles questions des membres du comité. Cependant, les candidats ne doivent pas prendre l'initiative de contacter le panel.

**Innovation et pertinence : ce critère évalue le caractère innovant et l'originalité du projet ainsi que sa conformité avec les objectifs du programme d'aide financière.**

4 - Exceptionnel	3 - Bon	2 - Acceptable	1 - Insuffisant	0 - Inexistant
Les résultats et les activités du projet sont clairement en adéquation avec les objectifs du programme d'aide financière ; les éléments du projet remettent en question les normes et les pratiques actuelles en proposant des concepts innovants susceptibles de faire avancer les connaissances ou de renforcer l'impact escompté.	Les résultats et les activités du projet sont dans une large mesure en adéquation avec les objectifs du programme d'aide financière ; les éléments du projet remettent en question les normes et les pratiques actuelles en proposant des concepts prometteurs auxquels des aménagements mineurs pourraient être apportés afin de faire avancer les connaissances ou de renforcer l'impact escompté.	Les résultats et les activités du projet sont de façon générale en adéquation avec les objectifs du programme d'aide financière ; les éléments du projet montrent que les normes et les pratiques actuelles sont comprises et proposent des concepts avec une capacité limitée à faire avancer les connaissances ou à renforcer l'impact escompté.	Les résultats et les activités du projet sont modérément en adéquation avec les objectifs du programme d'aide financière ; les éléments du projet montrent que les normes et les pratiques actuelles sont peu comprises et proposent des concepts dont la capacité à faire avancer les connaissances ou à renforcer l'impact escompté est faible ou inadaptée.	Les résultats et les activités du projet ne sont pas en adéquation avec les objectifs du programme d'aide financière ; les éléments du projet ne remettent pas en question les normes et les pratiques actuelles ou ne proposent pas de concepts permettant de faire avancer les connaissances ou de renforcer l'impact escompté.

**Efficacité : ce critère évalue l'impact escompté du projet, la réponse qu'il apporte à un besoin spécifique et sa capacité à énoncer clairement des résultats attendus qui sont à la fois significatifs et mesurables.**

4 - Exceptionnel	3 - Bonne	2 - Acceptable	1 - Insuffisant	0 - Inexistant
La justification rigoureuse et la pertinence des travaux proposés répondent aux besoins de populations faiblement desservies spécifiques et les avantages potentiels associés sont clairement indiqués grâce à des indicateurs clés de performance (PKI) solides et mesurables.	Justification réfléchie des travaux proposés ; ils pourraient ne pas répondre aux besoins de populations faiblement desservies spécifiques mais leurs avantages potentiels associés sont démontrés par des KPI.	La justification ou la pertinence du projet sont trop générales ; il pourrait répondre aux besoins d'une population générale avec certains avantages potentiels identifiés ; les KPI peuvent manquer de précision ou de clarté.	Les preuves des besoins présentées sont insuffisantes et/ou les activités proposées ne répondent pas de manière adéquate aux besoins ; la proposition s'adresse au grand public mais sans avantages spécifiques identifiés ; des KPI sont inclus mais ne parviennent pas à définir des objectifs réalistes et atteignables.	Absence de preuves démontrant l'existence d'un besoin ou preuves non convaincantes ; les activités proposées ne répondent pas à des besoins déclarés ; absence de KPI ou des KPI inappropriés par rapport à l'impact escompté du projet.

**Mise en œuvre et faisabilité : ce critère évalue la viabilité du projet, son application sur le plan pratique et sa capacité à atténuer des risques.**

4 - Exceptionnel	3 - Bonne	2 - Acceptable	1 - Insuffisant	0 - Inexistant
Le plan de travail et le budget associé sont exceptionnellement bien structurés ; les risques liés au projet sont décrits et accompagnés de plans d'atténuation solides.	Le plan de travail et le budget associé sont bien structurés ; les risques du projet sont bien indiqués mais les mesures d'atténuation manquent de clarté.	Le plan de travail et le budget associé pourraient être affinés et présentent des lacunes et des raccourcis ; certains risques sont indiqués et les plans d'atténuation semblent, de manière générale, répondre aux risques mais manquent de précision.	Le plan de travail et le budget associé présentent des incohérences eu égard aux résultats, qui ont peu de chances d'être atteints dans la forme actuelle du projet ; les risques ne sont ni clairement indiqués ni accompagnés de plans d'atténuation clairs.	Le plan de travail et l'estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet sont peu satisfaisants ; aucun risque n'a été identifié et aucun plan d'atténuation n'a été élaboré.

**Compétence et expertise de l'équipe du projet : ce critère évalue les compétences ou les connaissances des candidats et des partenaires du projet dans leur domaine d'expertise et dans la mise en œuvre de projets similaires.**

4 - Exceptionnel	3 - Bonne	2 - Acceptable	1 - Insuffisant	0 - Inexistant
Le candidat et, le cas échéant, les partenaires identifiés disposent d'une excellente expertise et de connaissances avérées dans le domaine du projet et dans la gestion de projets financés par des programmes d'aides.	Le candidat et, le cas échéant, les partenaires identifiés disposent d'une bonne expertise et de connaissances solides dans le domaine du projet et dans la gestion de projets financés par des programmes d'aide.	Le candidat et, le cas échéant, les partenaires identifiés disposent d'une expertise et de connaissances satisfaisantes dans le domaine du projet.	Le candidat et, le cas échéant, les partenaires identifiés disposent d'une faible expérience dans le domaine du projet.	Le candidat et, le cas échéant, les partenaires identifiés n'ont pu apporter la preuve de leur expertise et de leurs connaissances dans le domaine du projet.

**Valeur et impact sur la communauté : ce critère évalue l'impact durable du projet et sa capacité à continuer à produire des résultats au-delà de la période initiale pour laquelle l'aide a été accordée, et ce, en dotant les bénéficiaires des capacités nécessaires à la poursuite des activités.**

4 - Exceptionnel	3 - Bonne	2 - Acceptable	1 - Insuffisant	0 - Inexistant
Des preuves solides montrent que le projet peut créer de la valeur pour la communauté locale et bénéficier d'un large soutien ; la capacité des bénéficiaires du projet à pérenniser l'impact du projet au-delà de la période d'octroi de l'aide constitue un résultat énoncé.	Des preuves montrent que le projet peut continuer à avoir un impact sur la communauté au-delà de la période d'octroi de l'aide en engageant les bénéficiaires du projet dans le développement d'une stratégie à long terme ; la mise au point de stratégies pourrait nécessiter l'octroi de fonds supplémentaires.	Le projet est conçu pour être temporaire ou dans une optique à court terme ; des initiatives limitées visant à mobiliser la communauté et/ou à l'engager au-delà de la période d'octroi de l'aide sont présentées ; le développement des capacités en vue de pérenniser les résultats obtenus ne fait pas l'objet d'une stratégie.	Les plans futurs indiqués sont hypothétiques et ne sont pas étayés par des arguments ou des exemples de stratégies.	Aucun plan futur significatif au-delà de la période de financement ne figure dans la proposition.

**Toute candidature obtenant la note 0 (*Inexistant*) ou 1 (*Insuffisant*) pour l'un des critères ne sera pas prise en considération pour l'octroi d'une aide.**

### **iii. Processus de prise de décisions de financement et liste définitive des aides octroyées**



---

Une fois que le comité aura fini son évaluation, les dossiers passeront à l'étape suivante du processus en vue de leur inclusion éventuelle dans la liste finale des aides à octroyer.

1. Le comité fournira un classement de l'ensemble des candidatures évaluées par les membres du comité suivant les critères de sélection indiqués ci-dessus.
2. Les candidatures présélectionnées pour l'octroi du financement seront classées par ordre de priorité en fonction du montant total des fonds disponibles dans le cadre du cycle. Le score obtenu par la dernière candidature présélectionnée sera le seuil de notation pour toute considération ultérieure en vue de l'octroi d'une aide.
3. L'ICANN examinera le budget et les activités figurant dans les dossiers présélectionnés afin de détecter d'éventuelles incohérences, erreurs, activités ou dépenses non admissibles, et demandera des précisions au candidat, le cas échéant.
4. L'ICANN procédera à un dernier contrôle d'admissibilité des candidatures présélectionnées, notamment par le biais de nouveaux contrôles OFAC, de la vérification du statut « caritatif » et d'une nouvelle vérification de la réputation et des antécédents du candidat.
5. L'ICANN fournira la liste définitive des candidatures retenues, accompagnée du montant d'aide recommandé pour chacune d'entre elles, sur la base de l'évaluation et du processus de diligence raisonnable menés par le comité. Cette liste sera soumise au Conseil d'administration de l'ICANN.
6. Le Conseil d'administration de l'ICANN votera la liste définitive.
7. Une fois la liste approuvée, les candidats en seront informés et passeront à la prochaine étape du processus, qui comprend la négociation et la conclusion des conventions d'aide.

Les candidats non retenus dans la liste finale des bénéficiaires des aides en seront informés par courrier électronique et recevront des informations sur le prochain cycle d'aides. Sur demande, les candidats pourront recevoir des informations spécifiques sur les raisons pour lesquelles leur candidature n'a pas été retenue pour la liste finale. Ces informations peuvent inclure les scores obtenus et/ou l'évaluation finale du comité.

## 6. Informations concernant la soumission de propositions

L'ICANN utilise Submittable comme système de gestion des dossiers de demande d'aide en ligne pour son programme d'aide financière. Avant l'ouverture de la fenêtre de candidatures, des instructions pour accéder à l'application et créer un dossier seront publiées sur la [page web du programme d'aide financière de l'ICANN](#). Les dossiers doivent être soumis via le portail de

---

Submittable, dès qu'il sera ouvert par l'ICANN. Les dossiers soumis par d'autres moyens ne seront pas admissibles et ne seront pas acceptés ni évalués.

Pour une assistance technique liée à l'utilisation de la plateforme de dépôt de candidature, veuillez contacter le [bureau d'assistance de Submittable](#).

## **i. Questions concernant la candidature**

Les candidats doivent répondre à plusieurs questions visant à détailler le projet soumis, ses objectifs, l'impact escompté, ainsi que les aléas et les risques associés. Les candidats doivent également mettre en avant leur expérience dans la réalisation de tels projets, indiquer tout éventuel partenariat et préciser comment ils en mesureront le succès. Toutes les réponses doivent être soumises en anglais, par le biais de la plateforme Submittable.

Les questions suivantes sont fournies à titre indicatif et peuvent être présentées différemment dans le formulaire de candidature :

- Décrivez en quoi votre projet relève de la mission de l'ICANN.
- Décrivez en quoi votre projet concourt aux objectifs du programme d'aide financière.
- Quel problème ou difficulté espérez-vous résoudre ?
- Comment d'autres entités tâchent-elles de résoudre ce problème ?
- Pour résoudre ce problème, en quoi votre approche sort-elle du lot ?
- Qui est chargé de la mise en œuvre du projet, et quel est son rôle ?
- Quels risques peuvent être associés au projet, et comment envisagez-vous de les atténuer ?
- À quoi ressemblerait le succès de votre projet et comment le mesureriez-vous ?
- Comment envisagez-vous de pérenniser l'impact du projet une fois que les fonds accordés dans le cadre du programme d'aide financière de l'ICANN seront épuisés ?

## **ii. Mesures de performance et indicateurs clés de performance**

Les candidats doivent expliquer comment ils envisagent de mesurer la réussite de leur projet par rapport aux objectifs du programme d'aide financière. Les candidats doivent détailler ces mesures au moyen d'indicateurs clés de performance (KPI) appropriés pour leur projet.

Les KPI peuvent être qualitatifs ou quantitatifs par nature et doivent être liés, mais sans s'y limiter, à des mesures telles que la qualité, la satisfaction ou la performance. Les candidats doivent concevoir des KPI qu'ils comptent mesurer tout au long du projet et qui illustreront l'impact escompté.

## **iii. Préparation du plan de travail**

### **Plan de travail du projet**

Les candidats doivent fournir un plan de travail détaillé décrivant les activités prévues. Il doit présenter les actions clés nécessaires à la mise en œuvre du projet, ainsi que la chronologie de

---

ces actions. Le plan de travail doit décrire des tâches spécifiques associées à des KPI, des jalons et des livrables du projet. La candidature en ligne comprend une section consacrée au plan de travail que le candidat doit renseigner.

#### iv. Préparation du budget

##### Budget du projet

Le programme vise à financer des projets spécifiques dotés de budgets précis et réalistes qui s'alignent sur un plan de travail. La candidature en ligne comprend une section consacrée au budget que le candidat doit renseigner. Les candidats doivent utiliser les catégories de coûts suivantes pour établir le budget du projet proposé dans le dossier de candidature. Les candidats doivent préciser, le cas échéant, le budget associé à chaque catégorie de coûts, ainsi qu'une description de ces dépenses dans le dossier de candidature.

##### Description des catégories de coûts :

- **Personnel** – Coût du personnel chargé de la supervision et de la mise en œuvre des activités du projet, ainsi que de l'élaboration de rapports sur l'utilisation des fonds reçus.
- **Déplacements** – Déplacements raisonnables nécessaires à la réalisation des activités proposées et au développement professionnel.

**Biens et équipements durables** – Coût des équipements et/ou des infrastructures jugés nécessaires pour lancer et mettre en œuvre le projet.

En règle générale, ces biens ont une durée de vie supérieure à un an. Les équipements achetés avec le financement doivent continuer à être utilisés à des fins caritatives à l'issue du projet et peuvent être cédés sous certaines conditions à des organismes caritatifs.

- **Sous-traitants** – Le recours à des sous-traitants est autorisé, dans certaines limites, pour des services d'expertise technique externe, des services professionnels, des logiciels ou d'autres ressources, en plus des capacités et des ressources du personnel du candidat. Toutefois, la plupart des activités financées par les aides doivent être menées par le personnel de l'organisation ou en utilisant des ressources de l'organisation plutôt que des sous-traitants. Les frais de sous-traitance doivent être inférieurs à 50 % du total des activités.

Assurez-vous que les honoraires du (des) sous-traitant(s) sont clairement indiqués dans la ventilation des coûts du budget et incluez le tarif par heure/jour/mois ainsi que la durée estimée du travail du (des) sous-traitant(s).

- **Autres coûts** – Autres coûts anticipés tels que, entre autres, ceux liés au marketing, à la formation ou aux fournitures pour une activité spécifique, qui peuvent être directement attribués au projet.
- **Coûts généraux/indirects** – Les aides sont destinées à couvrir les coûts directs du projet. Une petite partie (limitée à 10 % de la demande d'aide totale) peut être incluse dans le budget pour couvrir des coûts indirects ou des coûts tels que la location de

---

bureaux, les services publics et des dépenses administratives générales nécessaires à la réalisation du projet.

Exemple : si votre demande d'aide s'élève à 100 000 USD, un maximum de 10 000 USD de votre budget pourra être consacré aux coûts indirects.

Budget de 100 000 USD = 90 000 USD de coûts directs + 10 000 USD de coûts indirects.

**Veillez noter que** la monnaie de référence de l'ICANN est le dollar américain. Afin de limiter les risques financiers liés aux transactions et aux échanges, l'ICANN demande que tous les budgets soient présentés en dollars américains.

## **v. Conditions générales relatives aux candidatures**

Pour soumettre une candidature, tous les candidats doivent accepter les conditions générales d'utilisation de la plateforme de gestion des aides. Les conditions générales précisent les attentes, les règles et les obligations des candidats qui souhaitent postuler. Ces derniers doivent notamment comprendre que le programme constitue un appel ouvert à candidatures, ce qui signifie que le montant des aides disponibles par cycle, le nombre d'aides octroyées et les candidatures sélectionnées sont laissés à la discrétion de l'ICANN. Les candidats ne peuvent pas avoir recours aux mécanismes de responsabilité de l'ICANN pour contester des décisions relatives à l'octroi d'aides.

Pour faciliter les démarches des candidats du monde entier, le guide de candidature au programme d'aide financière publié par l'ICANN en anglais sera traduit en arabe, en chinois, en français, en russe et en espagnol. D'autres documents tels que les conditions générales, les politiques complémentaires ou les modèles de contrat seront fournis en anglais et ne seront pas traduits. Le candidat reconnaît que la version anglaise du guide et des documents de candidature (y compris les conditions générales) est celle faisant foi pour les parties ; que ces traductions sont des interprétations non officielles et ne peuvent être considérées comme exactes à tous égards ; et qu'en cas de conflit entre les versions traduites du guide et des documents de candidature et la version anglaise, c'est cette dernière qui prévaut.

## **7. Communication avec les candidats après le dépôt du dossier de candidature**

Les candidats sont tenus de maintenir et de mettre à jour leurs coordonnées dans le système de gestion des aides. Les contacts primaires indiqués dans les dossiers de candidature peuvent être contactés par le personnel de l'ICANN ou des représentants d'un prestataire tiers autorisé à n'importe quelle étape du processus d'examen. Les candidats ne peuvent fournir que des informations supplémentaires, manquantes ou incomplètes qui sont spécifiées et uniquement lorsqu'ils sont contactés directement. Aucune autre partie du dossier de candidature ne peut être modifiée après la soumission de la candidature.

---

Les candidats peuvent être contactés aux motifs suivants (liste non exhaustive) :

- Demandes de clarification ou de documentation concernant des informations relatives à la recevabilité et à l'admissibilité.
- Demandes d'information émanant des membres du comité indépendant d'évaluation des candidatures, transmises par le personnel de l'ICANN ou des prestataires tiers.
- Demandes d'information ou autorisations de consentement nécessaires pour effectuer la vérification d'antécédents.
- Notification des décisions d'octroi d'aides.
- En cas d'octroi d'une aide, des instructions pour remplir la convention d'aide.

Dans le cadre des demandes de clarification visant à déterminer l'admissibilité ou la recevabilité d'un dossier, le candidat peut être amené à fournir des documents supplémentaires pour le processus de diligence raisonnable, des documents attestant du statut caritatif de l'organisation ou des informations relatives à la divulgation de conflits d'intérêts et/ou aux vérifications de réputation et d'antécédents.

Les informations ou les documents spécifiques à fournir seront indiqués dans la demande formelle, avec des instructions pour soumettre la réponse et une date butoir. L'absence de réponse dans les délais indiqués peut entraîner le retrait de la demande de tout examen ultérieur.

Veuillez noter qu'une demande d'information ne suppose pas que le financement sera accordé.

## 8. Attribution des aides

Après notification qu'un dossier a été retenu, le candidat sera invité à signer une convention d'aide financière décrivant les conditions de l'aide, y compris, mais sans s'y limiter, les dates de début et de fin du projet, les obligations déclaratives à respecter et le calendrier des versements.

Les aides seront versées de manière échelonnée afin de surveiller la mise en œuvre des projets financés. Aucune somme forfaitaire ne sera versée aux organisations. Les organisations sont encouragées à tenir compte de cette modalité de versement dans leurs prévisions de trésorerie. La distribution des paiements dépendra de la présentation en temps voulu des rapports de projet et des rapports financiers détaillant l'utilisation des fonds, les étapes franchies et les livrables produits au cours de la période concernée.

Les dates et les montants des versements varieront en fonction de la durée et de la portée de chacun des projets financés.

- Le premier versement sera effectué en temps opportun après la signature de la convention d'aide.
- Les versements intermédiaires seront réalisés après la présentation et l'approbation des rapports d'étape des activités financées par les aides et des rapports financiers.
- Un versement final sera effectué après la soumission et l'approbation du rapport de fin des activités financées par les aides et du rapport financier final.

---

## 9. Élaboration de rapports, suivi et évaluation

### Élaboration de rapports

Les candidats retenus pour bénéficier d'une aide devront élaborer des rapports d'étape pendant toute la durée du financement. Ces rapports comprendront des questions descriptives et des KPI collectés attestant de l'évolution du projet, ainsi qu'un rapport financier détaillant les dépenses engagées à ce jour.

Un rapport final devra également être remis à la fin du projet. Il devra donner des précisions sur la réalisation des objectifs et les dépenses finales du projet.

### Suivi

Les projets peuvent faire l'objet d'activités de suivi complémentaires, telles que des visites sur place afin de vérifier et de documenter les activités du projet telles qu'elles ont été rapportées. À l'occasion de ces activités de suivi, l'ICANN contactera directement le bénéficiaire afin d'organiser les modalités de la visite, sans frais pour le bénéficiaire.

### Évaluation

Les bénéficiaires peuvent également faire l'objet d'examens et d'évaluations périodiques. Cela peut prendre la forme d'enquêtes, d'une participation à des réunions virtuelles ou physiques et à des entretiens avec le personnel de l'ICANN, ou d'autres activités impliquant une collecte de données relatives à la mise en œuvre du projet et à l'utilisation des fonds d'aide.

## 10. Protection des données personnelles

Au sein de l'ICANN, nous nous engageons à protéger la vie privée et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel. Nous donnons la priorité au respect de la vie privée par une conception réfléchie qui intègre des principes essentiels de la protection des données tels que la minimisation, la proportionnalité, l'établissement de politiques de conservation adéquates et la transparence de nos processus de candidature.

Notre processus de dépôt de candidature est simplifié de manière à ne demander que les informations essentielles à l'évaluation approfondie des dossiers. Toutes les données qui seront rendues publiques seront explicitement identifiées (par exemple, la synthèse ou la description du projet).

Tout au long du processus de gestion des aides, l'ICANN respectera les principes de protection des données en garantissant le recours à des pratiques claires et transparentes de collecte et de conservation des données.

Pour faciliter la compréhension de notre approche centrée sur la protection de la vie privée et l'adhésion aux principes de protection des données, une politique de confidentialité du programme d'aide, accompagnée des conditions générales, sera mise à la disposition des candidats sur la plateforme Submittable, afin qu'ils puissent l'examiner et donner leur accord.

## 11. Pièces jointes requises pour la candidature

Cette liste de contrôle, qui figure également sur la plateforme de dépôt de candidatures, indique les pièces qui doivent accompagner le dossier. Ces pièces doivent également être téléchargées dans le système de gestion des aides. D'autres documents peuvent être requis lors du processus d'examen afin de confirmer l'admissibilité ou de vérifier les informations fournies dans le dossier. Pour les pièces jointes demandées ou préférées en anglais, les traductions n'ont pas besoin d'être assermentées.

### I. PIÈCES REQUISES

#### Preuves du statut caritatif - En anglais de préférence

Lettre de conformité au statut prévu dans la section 501(c)(3) du code des impôts américain (si le candidat est basé aux États-Unis).

#### Si le candidat est basé en dehors des États-Unis :

- Le cas échéant, certificat de détermination d'équivalence valide, ou bien
- Documents constitutifs tels que les statuts constitutifs et/ou d'autres documents juridiques reconnus par le pays d'origine indiquant le statut d'organisme caritatif.

**IMPORTANT :** lors de l'étape de dépôt de candidature, les documents constitutifs seront acceptés dans des langues autres que l'anglais. Toutefois, il se peut que les candidats basés en dehors des États-Unis aient à traduire leurs documents constitutifs en anglais lors d'une étape ultérieure du processus. Il n'est pas nécessaire que les traductions soient assermentées. Le cas échéant, ces candidats en seront notifiés directement et informés des formalités à accomplir.

#### Liste des membres du Conseil d'administration et de l'équipe de direction - À soumettre en anglais

Veillez inclure les informations suivantes pour chaque membre du Conseil d'administration et de l'équipe de direction :

- Nom complet.
- Fonction (président, trésorier, etc.), le cas échéant.
- Affiliation professionnelle.
- Mandat.

#### Liste des principaux responsables du projet (veuillez inclure les partenaires et les sous-traitants bénéficiant de l'aide).

##### - À soumettre en anglais

Veillez indiquer les informations suivantes pour chaque membre clé du personnel chargé de la programmation et des finances et chaque sous-traitant, le cas échéant :

- Nom complet.
- Rôle dans le projet.
- CV ou brève note biographique indiquant l'expertise technique et la formation en rapport avec le projet.

#### Déclarations financières du candidat de l'exercice fiscal précédent (de préférence ayant fait l'objet d'un audit, si cela est possible). Déclarations financières n'ayant pas fait l'objet d'un audit accompagnées d'un texte explicatif. À soumettre en anglais de préférence.

#### Budget de l'organisation pour l'exercice fiscal en cours. À soumettre en anglais de préférence.

## 1.1 Glossaire

---

## Glossaire du programme d'aide financière de l'ICANN

**Évaluation** : désigne le rôle du comité indépendant d'évaluation des dossiers, qui consiste à classer l'ensemble des candidatures évaluées à l'aide des critères de notation et des délibérations effectuées en sous-comités.

**Cofinancement** : modalité de financement dans laquelle la contribution d'au moins deux bailleurs de fonds est requise afin d'atteindre les résultats envisagés.

**Consortium** : association de plusieurs organisations ayant différents rôles et responsabilités dans le cadre du projet.

**Examen** : désigne l'examen des progrès, de l'impact et des résultats d'un projet.

**Parrain fiscal** : organisme caritatif au sens de la disposition 501(c)(3) qui conclut un contrat de parrainage avec un organisme qui ne relève pas de la disposition 501(c)(3) ou ne bénéficie pas d'un statut équivalent, de façon à lui faire profiter de son exonération fiscale et à s'assurer que les fonds sont utilisés à des fins caritatives. Un parrain fiscal doit conserver le contrôle et le suivi des fonds octroyés et faire office de contact primaire pour ce programme.

**Programme d'aide financière de l'ICANN** : désigne un programme global destiné à distribuer des recettes provenant des enchères de dernier ressort organisées dans le cadre du programme des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) de 2012.

**Comité indépendant d'évaluation des dossiers** (le « comité ») : désigne un comité indépendant d'experts dans les thématiques et les domaines de travail du programme, chargés d'évaluer, de noter et de fournir un classement des candidatures évaluées au personnel responsable du programme d'aide financière de l'ICANN.

**Indicateurs clés de performance (KPI)** : méthode permettant de mesurer et de suivre les progrès réalisés par une organisation en vue d'atteindre un objectif réaliste et mesurable dans un délai donné.

**Appel ouvert à candidatures** : processus permettant à toute entité admissible de postuler (aucune invitation n'est requise).

**Révision** : désigne le processus de révision du programme pendant et à l'issue de chaque cycle, et plus stratégiquement après un certain nombre de cycles.

**Sous-traitant** : consultant externe ou autre entité sous contrat chargée d'accomplir des tâches clairement définies visant à soutenir la mise en œuvre d'un projet.



---

## 1.2 Annexe

### **DRAFT ICANN Grant Program Terms and Conditions**

*\*Subject to change in advance of opening of Application Cycle in March 2024*

By submitting an online grant application (this “Application”) through ICANN’s online interface, you are agreeing on behalf of yourself and your organization (including all parent companies, subsidiaries, affiliates, agents, contractors, employees and any and all others acting on its behalf) (collectively, “Applicant”) to these Grant Application Terms and Conditions (“Terms and Conditions”).

The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) maintains the ICANN Grant Program. ICANN, through the ICANN Grant Program offers an open call for grant applications (“Applications”) for possible grant funding (“Grant”). ICANN’s principal place of business is at 12025 W. Waterfront Drive, Suite 300, Los Angeles, California 90094, USA. This is an open request for applications and not a contest. The amount of Grant funds, the number of Grants awarded, and the organizations selected for Grants are at ICANN’s sole discretion. Applicant understands and agrees that these Terms and Conditions are binding on the Applicant and are a material part of the Application.

Applicant warrants that it has the requisite power and authority to make this Application on behalf of Applicant, and is able to make all agreements, representations, waivers, and understandings stated in these terms and conditions and to enter into the form of grant agreement as posted with these terms and conditions. In the event that Applicant is joined in its Application by other organizations with which Applicant proposes to deliver the work as described within the Application, Applicant warrants that it has full power and authority to make this Application and all agreements, representations, waivers, and understandings stated in these terms and conditions on behalf of those additional organizations.

Applicant acknowledges and agrees that ICANN has the right to determine not to proceed with any and all Applications within the ICANN Grant Program, and that there is no assurance that any Grants will be awarded. The decision to review, consider, and approve Applications for Grants and to award Grants after approval is entirely at ICANN’s discretion. ICANN reserves the right to reject any application that ICANN is prohibited from considering under applicable law or policy.

Applicant acknowledges that it is responsible for completion of the Application within the online grant application portal as specified by ICANN, inclusive of all required documentation, within the application window as set forth at <https://www.icann.org/grant-program-en>. Failure to complete all required fields and submit all required documentation within the manner and timeframe specified may remove the Application from further consideration for a Grant. In its sole discretion, ICANN may extend the time for submission of applications, and will provide notice of such extension on that same webpage.

Applicant warrants that the statements and representations contained in the Application (including any documents submitted) are true and accurate and complete in all material respects, and that ICANN may rely on those statements and representations fully in evaluating

---

this Application. If applicant uses tools such as generative artificial intelligence to support the development of its application, Applicant remains responsible for confirming it has the rights to all information presented within the application and that the information presented is reliable and accurate.

Applicant acknowledges that any material misstatement or misrepresentation (or omission of material information) may serve as grounds for ICANN to remove the Applicant and its Application from consideration for a Grant. Applicant agrees to notify ICANN in writing of any change in circumstances that would render any information provided in the application false, misleading or outdated.

Applicant acknowledges the eligibility and application requirements that are set forth within the ICANN Grant Program Applicant Guide for applying within the 2024 Grant Cycle (“Applicant Guide”) and understands that it must meet and maintain all eligibility and application requirements to remain eligible for award of a Grant. Applicant acknowledges that it must timely notify ICANN of any change that might impact the Applicant’s eligibility for a Grant through the modes of communication specified within the Applicant Guide.

Applicant acknowledges that ICANN or its authorized vendors may ask Applicant to provide additional information to supplement an Application, such as further financial statements, specific government records, information regarding officers, Board members and key program staff, additional details about the project described with the Application, and other information deemed necessary by ICANN to evaluate the Applicant or Application. Applicant further acknowledges that Applicant’s failure to provide such additional information within the timeframe specified within such a request may remove the Application from further consideration. Applicant understands that neither ICANN nor its authorized vendors are under any obligation to seek further information from any applicant and a decision to do so is within ICANN’s sole discretion. Applicant recognizes that as part of responding to requests for additional information, Applicant (where allowed) may be required to obtain any consents or agreements of the entities and/or individuals named within the Application for the purpose of completing the requisite background or reputational screening activities detailed in the Applicant Guide, as well as to provide documented consent for release of records to ICANN by organizations or government agencies.

Applicant authorizes ICANN to disclose the Application (inclusive of materials) to ICANN’s employees, Board of Directors, consultants, agents and other third parties, including ICANN’s authorized vendors, for the purpose of processing the Application, consulting on or performing the evaluations described within the Applicant Guide, and as otherwise necessary to consider the Application for a Grant.

Applicant warrants that all materials and information provided within its Application are free from viruses or other malicious code.

For the convenience of applicants, the application materials published by ICANN in the English language have been translated into certain other languages frequently used around the world. Applicant recognizes that the English language version of the application materials (of which these Terms and Conditions is a part) is the version that binds the parties, that such translations are non-official interpretations and may not be relied upon as accurate in all respects, and that in the event of any conflict between the translated versions of the ICANN-published application materials and the English language version, the English language version controls.

---

Applicant recognizes that though language localization tools may be available to support the application experience, Applicant is required to submit all Application materials, unless otherwise specified, in English or accompanied by a translation into English where indicated as permissible. Applicant acknowledges that all costs of translations are at Applicant's expense, and ICANN will not reimburse such costs. While ICANN does not require provided translations to be officially certified, Applicant acknowledges that it is responsible for confirmation of the veracity and accuracy of the translation and that ICANN will rely on such Applicant-provided translation for any and all application evaluation work.

In the event Applicant wishes to rely upon ICANN's authorized vendor to achieve an Equivalency Determination (as discussed within the Applicant Guide) during the Grant Program Application process, Applicant acknowledges that Applicant is responsible for responding to all requests for information from ICANN or the authorized vendor to support the performance of that work. Applicant acknowledges that ICANN does not and cannot guarantee that Applicant will be successful in that Equivalency Determination process. ICANN will cover the costs of the authorized vendor performing Equivalency Determination evaluations when coordinated through ICANN as part of the ICANN Grant Program evaluation process. Applicant also acknowledges that if it chooses to obtain an Equivalency Determination from a provider of Applicant's choosing, or has previously paid ICANN's authorized vendor for the performance of an Equivalency Determination, such evaluation costs are borne by the Applicant. Even when using ICANN's authorized vendor, any costs incurred by Applicant for obtaining requested documentation or translations thereof are the Applicant's responsibility and will not be subsidized by ICANN.

Applicant understands that while it is welcome to submit as many applications as it wishes and is welcome to collaborate with other applicants on additional submissions within the ICANN Grant Program, that Applicants may only be awarded funding for one project and will not be eligible to receive multiple grants in one grant cycle, either as the primary applicant or as a collaborator. In the event that Applicant submits or is involved with more than one application within the ICANN Grant Program, Applicant will be requested to provide ICANN a preferred order of funding Grants, while understanding that such preference is indicative only and not binding upon ICANN.

In the event the Applicant is selected for a Grant, Applicant authorizes and gives permission to ICANN to publish applicant's name on ICANN's website, and to disclose or publicize in any other manner, information sufficient to identify the Applicant and information regarding the project contemplated within the Application. Applicant acknowledges that it will be required to agree to further publicity and transparency measures as part of the Grant Agreement.

In addition to these Terms and Conditions, ICANN has established a privacy policy for the Grant Program ("Grant Program Privacy Policy") to explain how ICANN collects and uses personal data in this context. A copy of the Grant Program Privacy Policy can be found at (LINK TBD). The Grant Program Privacy Policy which relates specifically to the Grant Program is supplemented by the ICANN Privacy Policy (available at: <https://www.icann.org/privacy/policy>), which contains more general provisions. The ICANN Privacy Policy and the Grant Program Privacy Policy may be updated from time to time. Please review the contents of these policies frequently and prior to submitting an online Application through ICANN's online interface, after such updates constitute your acknowledgment and applicability of such updated policy.

---

Applicant warrants that it maintains the rights to the materials and information provided within its application, and that such materials and information do not violate or infringe on any third party rights (including privacy, data protection, and intellectual property rights).

Applicant will give notice and, if applicable, obtain consent from any individual whose personal data is submitted to ICANN's online interface if this is required under applicable laws. When Applicant transfers personal data in a manner subject to cross-border data transfer restrictions under applicable laws into ICANN's online interface, for example a transfer of personal data from the European Economic Area ("EEA") into ICANN's online interface in the United States, Applicant will ensure that such transfers take place in compliance with applicable laws, including, if applicable, the implementation of necessary transfer safeguards under such laws (e.g., EU Standard Contractual Clauses ("SCCs")), obtaining consent from data subjects or authority approval. Applicant will contact ICANN at [privacy@icann.org](mailto:privacy@icann.org) prior to submitting any personal data into the ICANN's online interface with a request to enter into the necessary transfer safeguards under applicable laws, whereby it is in the sole discretion of ICANN whether to grant or reject this request.

Applicant understands and agrees that, even upon successful evaluation, it will receive a Grant only in the event that it enters into a grant agreement with ICANN in the form published in connection with the application materials. (Note: ICANN reserves the right to make reasonable updates and changes to this proposed draft agreement during the course of the application process). Applicant may not resell, assign, or transfer any of Applicant's rights or obligations in connection with the Application.

Applicant shall indemnify, defend, and hold harmless ICANN (including its affiliates, subsidiaries, directors, officers, employees, consultants, evaluators, and agents, collectively the ICANN Affiliated Parties) from and against any and all third party claims, damages, liabilities, costs, and expenses, including legal fees and expenses, arising out of or relating to: (a) ICANN's or an ICANN authorized vendor's consideration of the Application, and any approval, rejection or withdrawal of the Application; and/or (b) ICANN's or an ICANN authorized vendor's reliance on information provided by applicant in the application.

Applicant agrees that it may not utilize the Reconsideration Request or Independent Review Process as specified within Article 4 of ICANN's Bylaws for the purpose of challenging decisions made on this Application. This includes challenges to acts and decisions by ICANN and ICANN's authorized vendors that arise out of, are based upon, or are in any way related to, any action, or failure to act, by ICANN or ICANN's authorized vendors in connection with the review or disposition of this Application, including the ultimate decision by ICANN to award or not award the Applicant's applied-for Grant as described in the Application. Applicant also agrees that there are no mechanisms provided to Applicant to challenge or seek review of decisions made on the Application. In the event Applicant's Application does not result in a Grant, Applicant acknowledges it is only entitled to information regarding the next cycle of funding, and if requested, specific feedback about why the Application was not selected for the final slate of Grants.

ICANN reserves the right to make reasonable updates and changes to the Applicant Guide and to the application process, at any time by posting notice of such updates and changes to the ICANN website. Applicant acknowledges that ICANN may make such updates and changes and agrees that its Application will be subject to any such updates and changes. In the event that

---

Applicant has completed and submitted its Application prior to such updates or changes and Applicant can demonstrate to ICANN that compliance with such updates or changes would present a material hardship to Applicant, then ICANN will work with Applicant in good faith to attempt to make reasonable accommodations in order to mitigate any negative consequences for Applicant to the extent possible consistent with ICANN's mission.

PÉRIODIQUÉ

---

## DRAFT ICANN Grant Program Grant Agreement Template

*\*Subject to change in advance of opening of Application Cycle in March 2024 and subject to modification prior to execution.*

### GRANT AGREEMENT BETWEEN

[GRANTEE ORGANIZATION]

AND

### INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

This Grant Agreement (this “**Grant Agreement**”) is made as of the date of signature (the “**Effective Date**”) by the Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, a nonprofit public benefit corporation exempt from taxation pursuant to Section 501(c)(3) of the Internal Revenue Code of 1986, as amended (the “**IRC**”) and incorporated in the state of California with its principal office at 12025 Waterfront Drive, Suite 300, Los Angeles, California 90094 (“**ICANN**”); and [Grantee name], a [US state/international] [type of entity] (“**Grantee**”). ICANN and Grantee are hereinafter referred to individually as a “**Party**” and collectively as the “**Parties**.”

#### RECITALS

Whereas, ICANN is a nonprofit organization headquartered in the State of California with a mission to coordinate, at the overall level, the global Internet’s system of unique identifiers, and in particular to ensure the stable and secure operation of the Internet’s unique identifiers, and is committed to corporate engagement and social responsibility, within the bounds of it’s mission, commitments, and core values;

Whereas, ICANN has created and operates a grant program through which ICANN provides funding to help facilitate the security, stability, and resiliency of the Internet’s unique identifier systems (the “**Grant Program**”) in order to support, benefit, and further the charitable and educational purposes of ICANN within the meaning of IRC Section 501(c)(3).

Whereas, ICANN has determined that the Grantee performs activities that further ICANN’s charitable mission, as further detailed in Exhibit A;

Whereas, ICANN wishes to support Grantee in its work pursuant to the terms of this Grant Agreement in order to advance ICANN’s mission of coordinating and ensuring the stable and secure operation of the Internet’s unique identifier systems; and

WHEREAS, Grantee agrees that any funds received through this Grant Agreement will be used exclusively for the purposes outlined in Exhibit A (the “**Project**”);

NOW, THEREFORE, for and in consideration of the recitals above and the mutual covenants and conditions contained herein, the Parties agree as follows:

---

## 1. Grant and Payment Schedule

- a. ICANN shall award Grantee a grant in the amount specified in Exhibit A (the “**Grant**”) over the Term specified in Section 4 of this Grant Agreement to support Grantee’s Project as described in Exhibit A.
- b. ICANN will distribute the funds provided under this Grant Agreement (“**Grant Funds**”) to Grantee in accordance with the payment schedule in Exhibit A, subject to Grantee’s satisfaction of the requirements stated in Exhibit A. Distributions will be in U.S. Dollars and based on generally accepted market rates published at the time of initial submission of the Project to ICANN.
- c. Exhibit A is hereby incorporated into and considered part of this Grant Agreement and any change to the terms of an Exhibit hereunder will require a mutually executed written amendment.
- d. Any Grant or other payment under this Grant Agreement is not attributable to any local presence ICANN has had or will have in the European Union.
- e. ICANN shall not be liable for any foreign exchange rate fluctuation between Participant’s local currency and the U.S. Dollar that may affect the value of the Grant Funds, or any other amounts due to Participant pursuant to this Agreement.

## 2. Reporting

- a. Grantee shall provide to ICANN reports during the term of the Project as mutually agreed upon in Exhibit A, inclusive of a final report upon completion of the Project or termination of this Grant Agreement (collectively, the “**Reports**”). The Reports will be delivered to ICANN in the format, manner, and schedule specified in Exhibit A. The final Report shall be provided within thirty (30) days after the end of the last month in which the funding commitment of ICANN has ended (whether by reaching the full amount of the grant or as a result of termination of the Grant Agreement), and Grantee has expended all Grant Funds previously provided.
- b. The Reports shall describe the status of the Project and activities taken in performing the Project (the “**Activities**”) by Grantee and expenditures made with the Grant Funds. As appropriate, the Reports shall detail the progress on Activities by evaluating Project outcomes and measuring data against any targets established in advance by the Parties, as described in Exhibit A. The Reports shall also report on Grantee’s compliance with the terms of this Grant Agreement.
- c. Grantee must notify ICANN in writing within ten (10) days of any change in Grantee contact information.

## 3. Diligence and Audits

- a. Grantee acknowledges that ICANN may conduct a due diligence review of Grantee prior to providing Grant Funds under this Agreement or following any Grantee change of control. Grantee shall comply with all reasonable due diligence requests. ICANN shall bear its own costs

---

in the conduct of any such due diligence review and Grantee shall not unreasonably hinder or delay ICANN's conduct of its due diligence review.

b. Upon ICANN's written request Grantee shall permit ICANN to audit or perform in-person inspection(s) during regular business hours of Grantee's premises, records and reports relating to Grantee's obligations and any use of Grant Funds under this Agreement. The frequency and scope of such audits or inspections shall be at ICANN's sole, reasonable discretion.

c. Grantee shall retain its books and records in such a manner that any Grant Funds are identified separately on Grantee's books. Such books and records shall be kept in sufficient detail to document ongoing compliance with the requirements of this Grant Agreement, and shall be made available upon ICANN's written request.

d. Grantee shall provide ICANN with sufficient information, including the specific geographic location(s) and parties involved in the Grant Project, within five (5) calendar days of a request by ICANN and in any event prior to the distribution of any Grant Funds so that ICANN can determine applicable sanctions regulations and, to the extent sanctions regulations apply to the Activities, whether there are any exemptions or general licenses that would cover the Activities.

#### **4. Term and Termination**

a. This Grant Agreement commences on the Effective Date and shall continue until all required Reports have been received by ICANN (as described in Section 2 and further described in Exhibit A) or at such time as this Grant Agreement is terminated pursuant to Section 4.b, but no case longer than two years from the Effective Date (the "Term"); provided, however, that any terms of this Grant Agreement that, given their nature or express terms, are intended to survive shall survive the termination of this Grant Agreement.

b. ICANN may terminate this Grant Agreement by providing thirty (30) days prior written notice to Grantee. Upon such notification by ICANN, Grantee will immediately cease Grant expenditures and commitments; provided, however, Grantee may make any final Grant expenditures for any reasonable costs incurred but not yet paid, including any non-cancellable commitments entered into by Grantee, prior to the date of such notification. ICANN will distribute to Grantee all remaining Grant Amounts for such expenditures pursuant to the standard payment process described in Section 1 and Exhibit A.

c. Either Party may terminate this Grant Agreement in writing with immediate effect if any of the following occurs:

i. The terminating Party has a good-faith belief, based on the facts then available to it, that the other Party has engaged in any of the following conduct: fraud, misappropriation or embezzlement of funds, or gross misconduct; and the terminating Party reasonably determines that association with the other Party may adversely affect the terminating Party's tax-exempt status or general reputation.

ii. The other Party breaches any of its obligations under this Grant Agreement or Exhibit A, or if such breach is capable of remedy, the other Party fails to remedy such breach to the satisfaction of the terminating Party within ten (10) calendar days of the terminating Party requiring such remedy, subject to the following:



---

(A) the terminating Party shall specify in writing the provision claimed to be breached, the date such obligation or performance was to have been satisfied and any other identifying specifics to the other Party;

(B) the terminating Party may, in its sole discretion, extend the period for the other Party to remedy its breach; and

(C) there shall be no remedy period for breaches involving illegal or unlawful acts;

iii. Termination is required to comply with the requirements of any law or regulation applicable to the terminating Party or its affiliates or subcontractors, the other Party or its affiliates or subcontractors, or this Grant Agreement.

d. Other bases and mechanisms for termination may be set forth in Exhibit A as agreed upon in writing by the Parties.

e. Any Grant Funds that have not been used for, or committed to, the Project within the first to occur of (i) two (2) years from the Effective Date, or (ii) termination of the Grant Agreement, must be returned promptly to ICANN.

f. Grantee will maintain adequate accounting records and copies of any reports submitted to ICANN related to the Project as required in Sections 2 and 3 of this Grant Agreement. Grantee will retain such records and reports for six (6) years following the termination or expiration of this Grant Agreement and will make such records and reports available to ICANN upon request.

## 5. Management of Grant Funds

a. Grantee may not use Grant Funds for any purpose other than the charitable, educational, or scientific purposes for which the Grant is made. The Project is not intended to provide, nor will it be managed for, personal monetary or commercial gain. Grantee may not use Grant Funds to reimburse any expenses Grantee incurred prior to the date of this Grant Agreement.

b. Notwithstanding any other provision of this Grant Agreement to the contrary, Grantee shall ensure (on its own behalf and on behalf of each individual or entity that directly, or indirectly through one or more intermediaries, is owned or is controlled by, or is under common ownership or control of Grantee (each an “**Affiliate**”) and each individual or entity engaged by Grantee as a contractor listed in or approved per Section 7 of this Grant Agreement (a “**Subcontractor**”), if any) that:

i. Grant Funds are used solely for the purposes specified in this Grant Agreement and Exhibit A and for no other purpose;

ii. Grant Funds are not used to lobby any government official or agency, or otherwise attempt to influence legislation within the meaning of IRC Section 501(c)(3); and

iii. Grant Funds are not used to participate in, or intervene in (including the publishing or distributing of statements), any political campaign on behalf of, or in opposition to, any candidate for public office (within the meaning of IRC Section 501(c)(3)).

## 6. Ownership

---

Each party shall remain the sole and exclusive owner of their respective intellectual property rights, including but not limited to copyrights, patents, patent disclosures and inventions (whether patentable or not), software programs, data sets, and trademarks owned, licensed, used, acquired, created, conceived, developed or first reduced to practice by or on behalf of such party prior to the execution of this Agreement or during the Term of this Agreement (collectively, “Material”). Neither party acquires any rights to any of the other party’s Material under this Agreement except that: (i) upon written request by ICANN, Grantee hereby does and agrees to grant to ICANN a worldwide, non-exclusive, irrevocable, transferable, sublicensable, royalty-free and fully paid-up right and license to copy, modify, distribute, create derivative works and/or publicly display Grantee Material; and (ii) to the extent any legally protectable 3<sup>rd</sup> party intellectual property is used or incorporated into any Grantee Material or used and incorporated in any other content, other than the Materials, that are prepared by or on behalf of Grantee in the course of this Agreement, upon ICANN’s written request Grantee hereby does and agrees to grant (or secure on behalf of ICANN) a worldwide, non-exclusive, perpetual, irrevocable, transferable, sublicensable, royalty-free and fully paid-up right and license to use, copy, modify, distribute, create derivative works and/or publicly display any such 3<sup>rd</sup> party intellectual property solely in connection with the Materials.

## 7. Prohibited Activities

a. Grantee will not use or provide any of the Grant Funds, directly or indirectly, to promote or engage in violence, terrorism or the destruction of property or to provide support or make any payment to or in support of, or otherwise transact with, any person that is the subject of sanctions administered by the U.S. government or any other applicable governmental authority (“**Sanctions**”), including, without limitation: (i) any person that promotes or engages in such activities; (ii) any person that is named on the Sanctions-related lists maintained by the U.S.

Department of the Treasury’s Office of Foreign Assets Control (“**OFAC**”), including OFAC’s Specially Designated Nationals and Blocked Persons List; (iii) any person located, incorporated, organized or ordinarily resident in a region that is the subject of comprehensive Sanctions (each region, a “**Sanctioned Jurisdiction**”); (iv) any government or government-controlled entity that is the subject of Sanctions; or (v) any entity that is directly or indirectly owned, 50 percent or more, or controlled by, or acting on behalf of, any person(s) described in (i)-(iv) above. Note that the persons, entities, governments, and regions that are the subject of these restrictions change over time. Without limiting the foregoing, Grantee shall not make any secondary grants or otherwise use any of the Grant Funds that would require a license from OFAC or another applicable governmental authority without obtaining such a license. Grantee will comply, and shall cause its Affiliates and Subcontractors to comply, with the United States Foreign Corrupt Practices Act of 1977, as revised, and applicable anti-corruption laws and regulations of any non-U.S. jurisdiction in which the Grant Funds may be used or any parties to this Agreement may be located.

b. Grantee further represents and warrants that neither Grantee, Grantee’s Affiliates or Subcontractors, nor any of their respective owners, directors, employees, or agents, are a Sanctioned Party.

c. Grantee assumes all responsibility for any purchase, export, reexport, or import of any software, equipment, or technology made in connection with this Grant Agreement. Grantee agrees to comply with all export, re-export, import, and customs laws, rules, and regulations

---

applicable to the provision of any goods, software, equipment, or technology pursuant to this Grant Agreement, including by way of non-limiting example those contained in the U.S. Export Administration Regulations (“**EAR**”) administered by the U.S. Department of Commerce’s Bureau of Industry and Security (“**BIS**”).

d. Grantee agrees to provide ICANN with any information requested by ICANN necessary or reasonably anticipated to ensure compliance with Sanctions and anti-money laundering laws and regulations in connection with receipt or disbursement of the Grant Funds.

e. Unless prohibited by an applicable law, Grantee shall immediately repay to ICANN an amount equal to any Grant Funds disbursed in violation of the restrictions in Section 5 and 7 of this Grant Agreement.

## **8. Subcontractors**

a. In light of the nature of services to be performed under this Grant Agreement, and in the interest of protecting the reputation and potential Confidential Information (as defined below) of ICANN, Grantee agrees that it will only involve the services of (i) Grantee’s employees, or (ii) the Subcontractor(s) pre-approved by ICANN.

b. Grantee represents and warrants that it has advised each Subcontractor that they are not employees of ICANN, and are not entitled to any benefits provided to ICANN employees and will indemnify ICANN in full for any such claims. Grantee is liable for compliance with all applicable employment and labor laws related to the Subcontractors and will indemnify ICANN in full for any such claims arising under any such laws. Finally, Grantee agrees to indemnify and hold ICANN, its affiliates, officers, directors, employees, attorneys, and agents harmless from and against any and all claims, costs, damages, losses, liabilities, and expenses (including attorneys’ fees and court costs) arising out of, or in connection with Grantee’s hiring or use of Subcontractors, including for acts or omissions of the Subcontractor(s). No other individuals will be engaged on this project or have access to the Confidential Information provided by ICANN relating to this matter.

c. ICANN will have the right of approval before any other persons are involved in the project, and a delay on ICANN’s part or failure to approve additional persons by ICANN will not be a breach of this Grant Agreement. In the event that Grantee pays a portion of the Grant Funds to a Subcontractor, Grantee must receive written consent from ICANN prior to paying such funds. ICANN may, at its discretion, request additional information about any potential Subcontractor from Grantee.

d. In the event that a portion of the Grant Funds is paid by Grantee to a Subcontractor, Grantee acknowledges that Grantee remains responsible for ensuring that any Subcontractor uses Grant Funds consistent with the terms and conditions of this Grant Agreement. Subcontractors may provide external technical expertise, professional services, software, or other resources on a limited basis beyond the capabilities and resources of Grantee’s staff. However, expenses paid to Subcontractors shall be less than 50% of the total Grant amount, as most Grant activities should be conducted by Grantee’s staff.

e. On the occasion that a Subcontractor does perform services for Grantee under this Grant Agreement, Grantee shall comply with the following requirements:

- 
- i. Grantee shall enter into a written agreement with the Subcontractor specifying the services to be provided and funds to be paid in relation to this Grant Agreement and shall provide a copy of such written agreement to ICANN;
  - ii. Grantee shall require the Subcontractor to maintain the same insurance (including the same minimum limits of liability) that apply to Grantee under Section 10.c of the Grant Agreement and Exhibit A, and to provide Grantee a certificate of insurance, which Grantee shall provide to ICANN;
  - iii. Grantee shall require that the Subcontractor use any Grant Funds consistent with the terms and conditions of the Grant Agreement and Exhibit A and comply with all other requirements of the Grant Agreement and Exhibit A; and
  - iv. Grantee shall be liable for the Subcontractor's noncompliance with the Grant Agreement as if such noncompliance was Grantee's own.

## 9. Confidentiality

- a. Each Party to this Grant Agreement acknowledges that it may receive Confidential Information of the other (as a **"Receiving Party"**) in connection with the Grant and the Project. **"Confidential Information"** includes trade secrets and any information related to the past, current, or proposed operations, business or strategic plans, financial statements or reports, technology or services of ICANN or any affiliate that ICANN discloses or otherwise makes available in any manner to Grantee, or to which Grantee may gain access under this Grant Agreement or Exhibit A, or which Grantee knows or has reason to know is Confidential Information of ICANN or any affiliate; whether such information is disclosed orally, visually, or in writing, and whether or not bearing any legend or marking indicating that such information or data is confidential.
- b. Each Party to this Grant Agreement which discloses or makes available directly or indirectly Confidential Information to the Receiving Party is responsible for designating such material as Confidential Information. The Receiving Party agrees to keep in confidence and trust all such Confidential Information and will make no use of any Confidential Information except as provided for in this Grant Agreement. The Receiving Party may disclose such Confidential Information only to its officers, employees, contractors, subcontractors, and consultants with a need to know and who have entered into confidentiality agreements sufficient to prevent unauthorized use or disclosure by such persons of the Confidential Information.

## 10. Publicity

- a. The Grantee will seek ICANN's prior written approval when referring to Grantee's funding through the Grant Program in publications, press releases, interviews, or other similar media without the prior written approval of ICANN.
- b. ICANN may include information about the Grantee and the Activities described in this Agreement and any Exhibit attached hereto, including the Grantee's name, in public reports and may make such information available on its website and as part of press releases, public reports, speeches, newsletters, tax returns, and other public disclosures.

---

c. The Parties may further delineate in any Exhibit their respective rights and responsibilities with regard to publicity in connection with this Agreement.

d. The Parties acknowledge that for the purposes of transparency and financial reporting, the following documents may include factual reference as to the details of the Grant Funds, its amount and its allocation:

- IRS Form 990
- ICANN's Annual Report
- ICANN's CEO Report to the Board
- ICANN Audited Financial Statements
- ICANN Board Resolutions and Minutes
- Quarterly reports to the ICANN Board, leveraging the Grantee's Reports and updates to extract relevant information (external).

e. The Parties may develop pre-authorized wording for factual references to the Grant Program and Activities, which then do not need to be cleared individually.

f. Planned Communications Activities:

i. Any public statement, beyond the items listed above, made in connection with the Agreement or using the Grantee Materials shall require the ICANN's prior written approval.

ii. Key messages can be developed jointly and approved by both Parties to guide the development of communications materials. All efforts will be made to ensure that any prior approvals are secured in a timely fashion by both Parties, and approvals shall not take more than five (5) business days.

iii. ICANN's communications plans may include the following activities during the period of the Agreement:

- A blog or announcement from ICANN, published on icann.org, announcing the selection of the Grantee as a recipient of the Grant Funds. This includes amplification on ICANN's social media channels.
- A press release announcing the Grant Funds distribution to the Grantee and related activities (external, use of ICANN's social media channels, i.e., Facebook, Twitter, and Instagram)
- Initial report on relevant Activities and their impact followed by Quarterly blogs to the ICANN community to update on the status of the Activities (external, use of ICANN's social media channels, i.e. Facebook, Twitter, and Instagram)
- Publish a link to the Grantee's site

## 11. Limitation of Liability and Indemnity

a. ICANN will bear no responsibility for any loss incurred by Grantee or any third party arising out of or in any way related to the Project or for costs or liability to any person engaged by Grantee as an employee or agent relating to the Project.

b. Grantee hereby irrevocably and unconditionally agrees, to the fullest extent permitted by law, to indemnify, hold harmless, and defend at its own expense ICANN and its subsidiaries, affiliates, officers, directors, employees, agents, contractors and subcontractors, from and against any and all claims, liabilities, damages, losses, and costs or expenses (including, but not limited to, reasonable legal costs in defense thereof), directly, wholly or partially arising from

---

or in connection with any act or omission by Grantee, Grantee's employees, Subcontractors or agents, arising out of a breach of Grantee's obligations under this Grant Agreement, in obtaining or accepting the subject grant from ICANN, in expending or applying the Grant Funds, or in carrying out the Project, including but not limited to any claim made by Grantee's employee or agent whether relating to redundancy, unfair dismissal or otherwise, arising in connection with the Project.

c. All taxes, duties, levies, currency fluctuations and other such charges or expenses arising in connection with the performance of this Grant Agreement shall be borne by Grantee.

## 12. Conflicts of Interest.

a. The Grantee recognizes and acknowledges the unique and essential role of ICANN among the global community of Internet stakeholders. The Grantee further recognizes and acknowledges that ICANN has implemented policies and procedures to identify and, as necessary, mitigate any potential or actual conflicts of interest between ICANN's officers, directors, and employees and the objectives embodied in ICANN's mission and purpose. The Grantee recognizes and acknowledges that for all actions and statements relating to this Agreement, the Grantee, its Affiliates and Subcontractors are subject to ICANN's conflict of interest policies and procedures as necessary to maintain and safeguard the integrity of ICANN's mission and responsibilities to the global community of internet stakeholders.

b. Accordingly, at any time requested by ICANN in connection with this Agreement, including prior to the Effective Date, the Grantee must complete a "**Conflicts of Interest Disclosure**," attached as Attachment 1.

c. The Grantee agrees that it will notify ICANN and revise and update the Conflicts of Interest Disclosure when and to the extent to which the Grantee becomes aware of circumstances that would require such a revision, and in all events at least annually.

## 13. Other Terms and Conditions

a. In carrying out the Project, Grantee will comply with all applicable laws, regulations, and rules and will not infringe, misappropriate, or violate the intellectual property, privacy, or publicity rights of ICANN or any third party.

b. Grantee acknowledges that ICANN is relying on the information Grantee provides in Reports and during the course of any due diligence conducted prior to the date of this Grant Agreement and during the Term of this Grant Agreement, including the provision of accurate and current documentation of Grantee's 501(c)(3) status or determination of equivalence, domicile, and all necessary licensure. Grantee represents that ICANN may continue to rely on this information and on any additional information Grantee provides relating to the Project throughout the Term of this Agreement. During the Term of this Agreement any changes to Grantee's 501(c)(3) status or determination of equivalence, domicile, or necessary licensure must be reported in writing to ICANN within ten (10) days.

c. Any amount paid by ICANN to the Grantee is inclusive of all and any taxes applicable to the Grant, including without limitation, value added tax ("VAT").

---

d. Grantee shall implement, maintain, and abide by, and shall ensure that its employees and subcontractors abide by: (1) any and all relevant laws, industry best practices and standards for information security; (2) all technical, organizational, and physical security policies and measures described in this Agreement or any Exhibit hereunder; and (3) ICANN's reasonable request to receive the written results of any relevant self- or third-party audit or certification program that verifies such measures and policies comply with clause (1) and (2) above. The foregoing security practices and standards are material obligations of this Agreement and shall, at a minimum, protect all ICANN data, including confidential and/or sensitive information and Personal Data, from unauthorized access, destruction, use, modification, or disclosure. For purposes of this Agreement, "Personal Data" means any information that relates to an identified or identifiable living individual. The parties agree and warrant that any processing of Personal Data in connection with the Services has been and will be carried out in accordance with Data Protection Laws applicable to their respective processing of personal data. "Data Protection Laws" means any applicable law or regulation from time to time concerning data protection and cybersecurity that governs the processing of Personal Data under this Agreement. Furthermore, each party will provide such cooperation as reasonably required by the other party, upon request, in relation to: a) any request, complaint or query from any data subject in relation to Personal Data; and/or; b) any inquiry, investigation or request made by, or reporting obligations to, a supervisory authority, or any other authority in relation to Personal Data processed in connection with the Services. In the event the parties enter into a Data Processing Agreement ("DPA"), this clause shall not affect the validity or enforceability of this DPA. In the event of a conflict between the DPA and this clause, the DPA shall prevail, but only to the extent of such conflict.

e. To the extent the Grantee's Project includes development or provision of (i) website design, hosting, implementation and/or programming, and/or (ii) software and/or devices that support network or Internet connectivity, the Project will be fully compliant with the Internet Engineering Task Force (IETF) Internet Protocol, Version 6 Specification, sometimes referred to as the IPv6 Specification and, in addition, will be fully backward-compatible with the Internet Engineering Task Force (IETF) Internet Protocol, Version 4 Specification, sometimes referred to as the IPv4 Specification, including without limitation having the capabilities: (a) to create or receive, process, and send or forward (as appropriate) IPv6 packets in mixed IPv4/IPv6 environments, and (b) to interoperate with other IPv6 compliant software, devices and websites on networks supporting only IPv4, only IPv6, or both IPv4 and IPv6. Grantee further acknowledges and agrees that any networked application or service developed for ICANN by Contractor will operate irrespective of whether such services were accessed using IPv4 or IPv6.

## **14. General**

a. This Grant Agreement and the Exhibits attached hereto (which are incorporated herein by this reference) contain the entire agreement of the Parties and supersedes all prior and contemporaneous agreements concerning its subject matter. Except as specifically permitted by this Grant Agreement, no modification, amendment, or waiver of any provision of this Grant Agreement or any Exhibit will be effective unless in writing and signed by authorized representatives of both Parties.

b. Nothing in this Grant Agreement shall constitute the naming of Grantee as an agent or legal representative of ICANN, or the naming of ICANN as Grantee's agent or legal representative,

---

for any purpose whatsoever except to the extent specifically set forth herein. This Grant Agreement shall not be deemed to create any partnership, unincorporated association or joint venture relationship between Grantee and ICANN and neither Party shall make any representation to the contrary to anyone else. The Grant Agreement does not restrict either Party's ability to enter into separate agreements, including agreements related to the Agreement's subject matter, with third parties except that Grantee may not render services to or enter into agreements with third parties that prevent, interfere or conflict with, or delay Grantee's prompt performance of its obligations under this Grant Agreement.

c. The construction, validity and performance of this Grant Agreement shall be governed by the laws of the State of California, without application of any state's conflicts of laws or choice of laws principles that would result in the application of laws of any jurisdiction other than California. The Parties hereby submit and consent to the jurisdiction of the State and Federal Courts located in Los Angeles County, California, USA.

d. Each provision of this Grant Agreement must be interpreted in a way that is enforceable under applicable law. If any provision is held unenforceable, the rest of the Grant Agreement will remain in effect.

e. Grantee may not assign, or transfer by operation of law or court order, any of Grantee's rights or obligations under this Grant Agreement without ICANN's prior written approval. Any failure or delay by ICANN to approve such assignment or transfer will not be a breach of this Agreement. This Grant Agreement will bind and benefit any permitted successors and assignees. No failure on the part of either party to exercise and no delay in exercising, and no course of dealing with respect to any right, power, or privilege under this Grant Agreement shall operate as a waiver thereof, nor shall any single or partial exercise of any right, power, or privilege under this Grant Agreement preclude the exercise of any other right, power, or privilege. In addition, Grantee will notify ICANN within ten (10) days of any change of control and ICANN, in its sole discretion, may subsequently require additional due diligence and/or the modification or termination of this Agreement.

f. Except as may be prohibited by applicable law or regulation, this Grant Agreement and any amendment may be signed in counterparts, by facsimile, DocuSign, PDF, or other electronic means, each of which will be deemed an original and all of which when taken together will constitute one agreement.

g. Grantee's execution of this Grant Agreement constitutes an acceptance of ICANN's offer to provide Grant Funds to Grantee, subject to and bound by the terms and conditions set forth herein.

h. Written notices, requests, and approvals under the Grant Agreement must be delivered to the other Party as described in Exhibit A.

IN WITNESS WHEREOF, the Parties have caused this Grant Agreement to be executed by their duly authorized representatives on the date(s) shown below.

**ICANN**

By: \_\_\_\_\_



---

Name:

Title:

Date: \_\_\_\_\_

**[GRANTEE NAME]**

By: \_\_\_\_\_

Name:

Title:

Date: \_\_\_\_\_

PÉRIODÉ